



**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 14 AVRIL 2022**

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Etat de présence à l'ouverture de la séance, soit 18h00

Ordre du jour

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 14 avril 2022

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N°ordre	Présents	20		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		13	
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme ANNECCA-BECKA à Mme MULLER Mme SCHWEITZER à M. HELFENSTEIN M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA M. HERBIVO à M. LAUER Mme BERDELMANN à M. GAUDIG Mme MATHE à Mme KLEIN M. CHAALAL à Mme NACIRI Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BORRACCIA (excusée) Mme STELMASZYK (excusée) Mme BOUCHENGA (excusée) M. AJDID (non excusé) Mme PILI (non excusée) M. VECCHIO (non excusé)		
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	M. Ismail AJDID	X					
	<b>Mmes et MM les Adjointes</b>	X		3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	Mme Solène LALLEMENT	X					
1	M. Umüt YILDIRIM		X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Bérangère MESNIER	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
3	M. Gaetan VECCHIO		X	6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X					
4	Mme Carline MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Valentine BORRACCIA	X					
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbla NACIRI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
8	Mme Virginie SPIR	X		11	M. Kevin HERBIVO	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	Mme Najla BOUCHENGA	X									
	<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>8</b>			<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>8</b>			<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>4</b>					
	<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>2</b>			<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>4</b>			<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>7</b>					
Observations :															

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX feuille n° à feuille n°
		Communications		314-315
DCM2022-45-01	Finances	Fixation des taux des taxes directes locales pour 2022.	Monsieur le Maire	316-318
		signatures		319

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 14 avril 2022

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	20		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		13	
	M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents			
				2	Mme BECKER BARDELMANN		X	14	M. Ismail AJDID		X				
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>			3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	Mme Solène LALLEMENT	X		Mme ANNECCA-BECKA à Mme MULLER			
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL		X	16	Mme Bérangère MESNIER		X	Mme SCHWEITZER à M. HELFENSTEIN			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI		X	M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA			
3	M. Gaetan VECCHIO		X	6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI		X	M. HERBIVO à M. LAUER			
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Valentine BORRACCIA		X	Mme BERDELMANN à M. GAUDIG			
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI		X	Mme MATHE à Mme KLEIN			
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA		X	M. CHAALAL à Mme NACIRI			
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK		X	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents			
8	Mme Virginie SPIR	X		11	M. Kevin HERBIVO		X	23	M. Mohamed CHAALAL		X	(excusés ou non excusés)			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	Mme Najta BOUCHENGA		X					Mme BORRACCIA (excusée)			
	<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>8</b>			<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>8</b>			<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>4</b>		Mme STELMASZYK (excusée)			
	<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>2</b>			<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>4</b>			<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>7</b>		Mme BOUCHENGA (excusée)			
Observations :														M. AJDID (non excusé)	
														Mme PILI (non excusée)	
														M. VECCHIO (non excusé)	

**O. COMMUNICATIONS**

Exposé de M. le Maire.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à ouvrir cette séance du conseil municipal. Il est 18 heures précises. Soyez les bienvenus.

Avant de débiter cette séance, je souhaite que nous prenions un moment pour rendre hommage à une personne qui nous a tragiquement quittés. Bien qu'il ne fût pas un élu, il a considérablement contribué à notre ville en tant que bénévole exemplaire. Il était l'un de ces hommes et femmes qui œuvrent dans l'ombre, sans jamais chercher la reconnaissance, mais dont l'impact est indéniable.

Nous nous souviendrons de M. Gilbert DAUB, décédé le 3 avril dernier à l'âge de 77 ans. Il mérite notre respect et notre gratitude. Je pense particulièrement à sa famille en ce moment difficile.

Pour ma part, j'ai eu le privilège de connaître Gilbert depuis mon enfance à la cité Jeanne d'Arc. Il était toujours présent, prêt à aider les autres, et je suis convaincu que la cité a perdu un véritable père. Gilbert a su rassembler et unir notre communauté au fil des ans, instillant en nous un esprit de solidarité inébranlable. Je me rappelle encore de ses histoires, de ses anecdotes, notamment lorsqu'il racontait comment il me promenait dans ma poussette.

Gilbert m'a énormément appris, et c'est en partie grâce à lui que j'ai pu constituer une équipe dévouée pour servir notre ville. Aujourd'hui, c'est la cité Jeanne d'Arc et la ville de Saint-Avold qui pleurent sa disparition.

Merci, Gilbert, pour tout ce que tu as accompli.

Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence en son honneur.

-----minute de silence-----

REMERCIEMENT

*Un remerciement m'est parvenu, il émane de M. François CELLIER a qui nous avons attribué le prix du Bénévolat Roland BRACONNIER.*

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 12 décembre 2024  
Le Maire,



R. STEINER



#### 4) Garantie individuelle de ressources (GIR) : 2 575 759 €

Par ailleurs un coefficient correcteur s'applique car la Ville de Saint-Avoid est surcompensée. Un prélèvement d'un montant de 686 402 € au titre des contributions directes sera effectué.

En 2022, la DGF de la Ville de Saint-Avoid devrait rester négative comme les deux précédentes années et un nouveau prélèvement sera opéré sur le produit des taxes.

Par ailleurs, le montant de la participation au FPIC pour 2022 ne nous a pas encore été communiqué par les services préfectoraux.

Le Conseil Municipal est invité comme chaque année à fixer les taux de fiscalité applicables à l'exercice en cours.

Je vous propose de maintenir les taux votés en 2021.

- taxe d'habitation                      aucun taux voté : les taux de TH sont gelés depuis 2020
- taxe foncière (bâti)                      28,52 %
- taxe foncière (non bâti)                      88,31%

Et le produit fiscal attendu s'élèvera à 8 695 483 €

#### Discussion

M. le Maire souligne que le point n°1 à l'ordre du jour concerne la fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2022. Il donne alors la parole à M. Lauer.

M. Lauer commence son intervention en remerciant M. le Maire, puis il présente les données relatives aux taux d'imposition pour 2022. Il indique que pour la taxe d'habitation, le taux se maintient à zéro. En ce qui concerne la taxe foncière bâtie, il annonce une base de 28 839 001 euros pour l'année 2021, avec un taux d'imposition de 28,52 %. Pour la base prévisionnelle 2022, il est prévu un montant de 29 867 000 euros, entraînant un produit en augmentation de 8 518 068 euros. Concernant le foncier non bâti, il mentionne une base de 201 346 euros avec un taux d'imposition de 88,31 % pour l'année 2021, tandis que la base prévisionnelle pour 2022 est estimée à 200 900 euros, générant un produit de 177 415 euros. Ainsi, le total pour les deux catégories de foncier s'élève à 8 695 483 euros.

M. Lauer continue en évoquant l'allocation compensatrice au titre des taxes d'habitation, qui s'établit à 291 881 euros, et les montants pour le foncier bâti et non bâti, totalisant 2 165 230 euros.

Il note également qu'aucun produit n'est attendu pour les professionnels et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), ce qui conduit à un total de 2 457 110 euros pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

M. Lauer précise ensuite que, selon l'État, le montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour l'année 2022 est fixé à 1 331 051 euros, chiffre identique à celui de 2021. Il évoque également la Garantie Individuelle des Ressources (GIR), qui s'établit à 2 575 759 euros. Il note qu'un coefficient correcteur est appliqué, puisque la ville de Saint-Avold est surcompensée, ce qui engendre un prélèvement de 668 402 euros au titre des contributions directes. Il conclut en indiquant que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la ville de Saint-Avold demeurera négative, comme lors des deux années précédentes, entraînant un nouveau prélèvement sur le produit des taxes.

Il informe également le conseil que le montant de la participation au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) pour 2022 n'a pas encore été communiqué par les services préfectoraux. Il rappelle alors que, comme chaque année, le conseil municipal est amené à fixer le taux de fiscalité applicable à l'exercice en cours. Il propose de maintenir les taux votés en 2021, à savoir, pour la taxe foncière sur le bâti, 28,52 % et pour le foncier non bâti, 88,31 %, ce qui devrait générer un produit total attendu de 8 695 483 euros. Il invite alors les membres du conseil à poser des questions.

M. Atmania, prenant la parole, s'excuse pour son léger retard. Il exprime qu'il n'a pas de questions particulières à poser, mais qu'il souhaite faire une remarque. Il annonce son opposition au maintien de ces taux pour des raisons de cohérence. Il explique qu'étant donné l'excédent dégagé, qui pourrait suffire à financer les investissements de la collectivité, il n'y a pas de nécessité à maintenir la hausse des taxes votée l'année précédente, laquelle a engendré une charge supplémentaire de 2,5 millions d'euros pour les ménages naboriens. Il conclut en réaffirmant son opposition au maintien de ce taux de taxe.

M. Le Maire, après avoir pris note de cette intervention, demande s'il y a d'autres questions. Il propose alors de passer au vote.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter : 2 votes contre (M. ATMANIA pour lui et son mandant M. WOJCIECHOWSKI)

8 abstentions : M. MOUTON, Mme MESNIER, Mme LALLEMENT, Mme KLEIN pour elle et sa mandante Mme MATHE, Mme BETTINGER, Mme NACIRI pour elle et son mandant M. CHAALAL.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 12 décembre 2024  
Le Maire,



R. STEINER



**SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS***Prière de signer dans la case correspondante, sous votre nom.*

M. René STEINER	M. Umit YILDIRIM	Mme Raymonde SCHWEITZER <b>ABSENTE</b>
M. Gaëtan VECCHIO <b>ABSENT</b>	Mme Carine MULLER	M. Pascal LAUER
Mme Amandine GUERIN	M. Lothaire GAUDIG	Mme Virginie SPIR
M. Pascal HELFENSTEIN	M. Jean-Claude BREM	Mme BECKER-BARDELMANN Myrna <b>ABSENTE</b>
Mme Hermine MALAMANE	Mme MATHE-HERMAL Geneviève <b>ABSENTE</b>	M. Antoine PELLEGRINI
M. Alain LETULLIER	M. Serge HAYDINGER	Mme Monique BETTINGER
M. Olivier MOUTON	Mme KLEIN MORAWSKI Christine	M. Kévin HERBIVO <b>ABSENT</b>
Mme Najja BOUCHENGA <b>ABSENTE</b>	Mme ANNECCA-BECKA Sophie <b>ABSENTE</b>	M. Ismail AJDID <b>ABSENT</b>
Mme Solène LALLEMENT	Mme Bérangère MESNIER	M. André WOJCIECHOWSKI <b>ABSENT</b>
Mme Edahbia NACIRI	M. Tristan ATMANIA	Mme Nathalie PILI <b>ABSENTE</b>
Mme Valentine BORRACCIA <b>ABSENTE</b>	Mme Mireille STELMASZYK <b>ABSENTE</b>	M. Mohamed CHAALAL <b>ABSENT</b>

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,  
M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h43